	CHARTRE ENGAGEMENT D'ACCESSIBILITE	Réf : Interv/03	
		Date d'application : <i>01 septembre 2021</i>	
		V. 01	<i>Page 1/2</i>

Le CEPPRAAL a à cœur d'être accessibles de tous. Ainsi, lorsqu'un stagiaire en situation de handicap sollicite la SRA en tant qu'organisme de formation, des mesures spécifiques doivent être mise en œuvre pour s'adapter.

1. Accueil des personnes en situation de handicap

Une règle d'or : **l'accueil doit être de qualité et adapté aux différentes situations de handicap.**

L'accès physique aux services, l'accueil des stagiaires et usagers, les démarches administratives, les échanges entre les services et les stagiaires/usagers, les demandes de renseignement, la participation aux événements, formations... doivent tenir compte des différentes situations de handicap.

Le CEPPRAAL, comme tout établissement recevant du public, est soumis à l'obligation de la mise en accessibilité de leurs cadres bâtis.

La signalétique est un élément important qui contribue à faciliter l'accueil de chacun avec ou sans déficience spécifique. Elle doit être lisible, visible et compréhensible conformément à la réglementation de l'accessibilité.

Le personnel du CEPPRAAL doit être sensibilisé pour améliorer la qualité de l'accueil des usagers/stagiaires en situation de handicap visible ou de handicap invisible. Le CEPPRAAL met à disposition de son personnel des supports de sensibilisation et d'information. Le CEPPRAAL a nommé un référent handicap. Cette charte est également mis à disposition du personnel du CEPPRAAL.

2. PRINCIPE D'UNIVERSALITE

1. Un déroulement pédagogique

1.1 Documents papiers

Lorsqu'il est fait recours aux documents et formulaires papiers, ceux-ci sont simplifiés et adaptés selon le type de handicap (police plus importante, contraste entre les couleurs de police, utilisation privilégiée des schémas et illustrations...).


Une explication écrite simplifiée sera privilégiée. Pour des personnes handicapées mentales, l'usage de la technique « Faciles à lire et à comprendre (FALC) » sera favorisé. Cette technique permet de rendre les formulaires accessibles au plus grand nombre, notamment aux personnes avec un handicap mental.

1.2 Accès aux documents et informations numérisés et accessibilité du site Internet

L'accessibilité des services de communication en ligne concerne l'accès à tout type d'information sous forme numérique quels que soient le moyen d'accès, les contenus et le mode de consultation. Ces mesures sont celles de la réglementation relative à la communication en ligne instaurées par l'article 47 de la loi du 11 février 2005 et son décret d'application du 14 mai 2009. Ainsi, les sites de la communication publique en ligne doivent respecter les normes RGAA. (Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité). Pour faciliter l'accès des stagiaires et usagers, la mise en ligne des documents et formulaires administratifs sera privilégiée afin de permettre un agrandissement des supports.

De même, les supports de formation et les outils sont ainsi transmis systématiquement en version informatique.

2. Des locaux accessibles

	CHARTRE ENGAGEMENT D'ACCESSIBILITE	Réf : Interv/03	
		Date d'application : <i>01 septembre 2021</i>	
		V. 01	<i>Page 2/2</i>

Le siège du CEPPRAAL, également lieu de formation, est accessible aux personnes à mobilités réduites. Concernant les formations délocalisées dans la Région le CEPPRAAL veillera à sélectionner des locaux accessibles aux personnes à mobilités réduites.

3. PRINCIPE D'EQUITE

De par sa mission première, le CEPPRAAL s'inscrit dans le paysage des acteurs sanitaire, médico-sociaux et soins de ville. Afin de s'adapter aux besoins individuels, elle veillera à mobiliser les ressources nécessaires.

1. Des ressources au sein de la Gouvernance du CEPPRAAL

L'Association se compose, entre autres, d'Associations d'usagers, d'Unions Régionales des Professionnels de Santé, de professeurs d'université, de spécialistes en qualité gestion des risques (membres de droits et membres fondateurs).

2. Une proximité locale

Au niveau local, le siège du CEPPRAAL est situé dans les locaux des HCL (Hospices Civils de Lyon), dont une des missions est d'accompagner le parcours de soin et de santé de publics fragilisés allant des enfants jusqu'aux séniors.

3. Une proximité nationale

Le CEPPRAAL est membre de la Fédération des Organismes Régionaux et territoriaux pour l'Amélioration des Pratiques et organisations en santé (FORAP) et dispose d'un accord cadre avec la HAS.

En complément de ces éléments précités, le CEPPRAAL pourra solliciter les partenaires spécialisés intervenants pour le compte de l'Agefiph et du Fiphfp.

A travers cette charte, le CEPPRAAL s'engage à mobiliser les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner, former ou orienter les publics en situation de handicap.